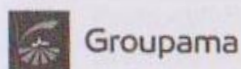




THELONNE
(Salle des Fêtes, rue du
fond de la Tanette
FRANCE - Ardennes

4ème Marche Populaire
Internationale
Marche du Printemps



Membre de la FFSP
n°F1325
Visa FFSP
N°2019-08-266-H

Internet :
<http://www.ffsp.fr> ✉:
contact@ffsp.fr


[facebook.com/ivv](https://facebook.com/ivv.france)
[.france](https://facebook.com/ivv.france)

DIMANCHE
24 Mars 2019



Parcours de 7-10-15-20-30km

Agrément ministériel
national
Du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique
Par arrêté N°012156 du 2 août 2001



INFORMATIONS AUX MARCHEURS

Départ et arrivée	salle des fêtes Rue du fond de la Tanette Thelonne 08350 (France)	
Horaires	Départ de 7 h00 à 13h pour les 20 et 30 km Départ de 7 h00 à 15h00 pour les 7-10-15 km Arrivée limitée à 18 heures	
Parcours	sans difficultés particulières. Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.	
Licence de participation	La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de 2,-€ . Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.	
Préinscriptions Inscriptions	Avant le 20 MARS 2019 VAN COPENOLLE Pierre André 4, rue de la maison du Roy 08450 Bulson Téléphone: 03.24.26.81.03 Email : pierre.van-copenolle@orange.fr	Mme ABRILLE Mathilde Rue du cimetière 08450 Bulson Téléphone : 0324266293 van-copenolleMathilde@yahoo.fr
Récompenses	aux groupes de plus de 30 participants	
Assurance	La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de GROUPAMA. L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.	
Ravitaillement	Boissons et petites collations gratuites aux points de contrôles. Possibilité de restauration à l'arrivée. <u>Repas chaud à réserver avant le départ</u> (Entrée, cacasse à cul, pain, dessert) Sandwich, gaufres pâtisserie	
Avis importants	Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.	
Secourisme	Premiers secours : <u>A mettre en place par l'association dès le départ.</u> Urgence : 112	

*La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques
sauf en cas d'arrêté préfectoral*